



## Communiqué de presse des associations LED'A, CISE et LAIA du 17 avril 2009

### Liberté de l'enseignement : Chronique d'une mort annoncée !

*Avec le nouveau décret qui impose à tous les enfants, quel que soit leur mode d'instruction, la maîtrise du socle commun de connaissances, l'Etat uniformise l'enseignement. Il est à la fois juge et partie dans l'accréditation des contenus de connaissances et condamne ainsi la liberté d'enseignement.*

Suite au nouveau décret du 5 mars 2009 imposant la maîtrise du socle commun de connaissances aux enfants instruits dans leur famille et à l'enseignement privé hors contrat, nous souhaitons faire état de notre indignation à l'égard de l'Education nationale qui n'a pas jugé utile de se concerter avec les différentes organisations et associations représentant les familles concernées par ces modifications.

Nous constatons depuis l'adoption de la loi de 1998 sur le renforcement de l'obligation scolaire une volonté affichée de restreindre sans cesse le droit constitutionnel de chaque famille à choisir librement le mode d'instruction de ses enfants. L'ambition régulièrement affirmée de contrôler et de fichier les familles porte de plus en plus profondément atteinte à nos libertés fondamentales comme au droit des parents à éduquer et à instruire leurs enfants, et aux enfants d'être instruits autrement.

Avec ce nouveau décret, nous ne pouvons que nous inquiéter de la marge de plus en plus étroite dévolue à notre liberté pédagogique, et de la latitude de plus en plus grande octroyée à ceux dont l'objectif est d'uniformiser les connaissances et les rythmes de progression et d'apprentissages de nos enfants par souci de « simplification et de cohérence » complètement contradictoire avec la liberté de l'enseignement.

Le socle commun, qui décrit de façon détaillée le contenu des connaissances à acquérir et la manière dont il doit être enseigné, met en danger la liberté d'enseignement en France car il n'autorisera plus la multiplicité des choix en matière d'apprentissages. L'Etat ne peut en effet prétendre définir à lui seul un ensemble de savoirs et de pratiques sans nuire à la diversité et à l'innovation pédagogiques. De plus, la maîtrise du socle commun exige la mise en place de paliers de progression en fonction d'un âge déterminé qui ne sont pas compatibles avec le développement personnel de chaque enfant.

Nous refusons que le respect de l'individualité de nos enfants, atout majeur de notre choix d'instruction, soit compromis par l'imposition gouvernementale, dans un prétendu intérêt général, de normes identiques pour tous.

Nous réclamons l'organisation immédiate d'une consultation des associations nationales concernées par cette réforme afin de trouver des solutions pour rétablir l'alternative pédagogique.

Les Enfants d'Abord  
<http://www.lesenfantsdabord.org>

Valérie Vincent  
Service Média  
[media@lesenfantsdabord.org](mailto:media@lesenfantsdabord.org)  
01.46.02.29.89  
06.77.56.58.32

Choisir d'instruire son enfant  
<http://www.cise.fr>

Ghislaine Guillou  
[ghislaine.guillou@gmail.com](mailto:ghislaine.guillou@gmail.com)

Libres d'Apprendre et d'Instruire  
Autrement  
<http://laia.asso.free.fr>

Pascal Baffert  
[laia.asso@free.fr](mailto:laia.asso@free.fr)  
06.18.53.22.05